



CANINE CHAMPAGNE-ARDENNE

Association loi 1901 - Affiliée à la Société Centrale Canine.
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, reconnue d'utilité publique.



SAINT MARTIN SUR LE PRÉ

Complexe sportif
6 Rue Clovis Jacquier 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré

CONFIRMATIONS TOUTES RACES

SAMEDI 31 OCTOBRE 2020

HORAIRES DE PASSAGE SUR LA E-CARTE



Engagements internet sur <https://cedia.fr> paiement sécurisé

Date limite d'inscription le 19 Octobre (date de réception)

Par courrier à renvoyer à:

CEDIA - Confirmation St Martin sur le Pré

67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 Wolfisheim

(accompagné du règlement par chèque à l'ordre de la Canine Champagne-Ardenne)

Engagement préalable obligatoire (pas d'engagement sur place)

- **E-carte avec horaire de convocation pour tous les engagements**
- **Votre E-carte sera disponible quelques jours avant la manifestation**

RACE _____ Mâle Femelle

NOM DU CHIEN _____

Date de naissance _____ n° LOF _____

IDENTIFICATION (puce ou tatouage) _____

Nom du propriétaire _____ Prénom _____

Adresse _____

Code Postal _____ Ville _____

 _____ E-mail _____

Je déclare sincères et véritables les renseignements figurant ci-dessus. J'accepte d'une façon absolue et sans réserve tous les articles du règlement de cette confirmation que j'ai reçu et dont j'ai pris connaissance. En conséquence, j'exonère spécialement et entièrement la CCA de toute responsabilité du fait d'accidents (blessures, morsures, vol, maladies et dommages divers) survenus à mon chien ou causés par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien ou mon chenuil ne sont pas, à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteints de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette confirmation.

En cas de fausse déclaration, j'accepte d'ores et déjà de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la S.C.C.

SIGNATURE

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION

(Cette somme restera acquise à la Canine Champagne-Ardenne, même si l'exposant ne peut se présenter.)

Non membre de la Canine Champagne-Ardenne : 30€

Membre de la Canine Champagne-Ardenne : 25€. Indiquer le numéro de la carte C.C.A.



CANINE CHAMPAGNE-ARDENNE

Association loi 1901 - Affiliée à la Société Centrale Canine.
Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture, reconnue d'utilité publique.



SAINT MARTIN SUR LE PRÉ

Complexe sportif

6 Rue Clovis Jacquiert 51520 Saint-Martin-sur-le-Pré

La E-carte d'exposant vous sera envoyée par mail pour les inscriptions
quelques jours avant la manifestation.

VOUS DEVEZ PRÉSENTER AU JUGE LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- votre E-carte d'exposant
- carnet de santé
- carte d'identification du chien (tatouage ou puce)
- certificat de naissance ou Pedigree (pour les chiens nés à l'étranger)

ÂGE MINIMUM EXIGÉ POUR LA CONFIRMATION : 12 mois sauf

1^{er} Groupe	- Bergers Allemand et de Brie, Bouvier des Flandres _____	15 mois
2^e Groupe	- Schnauzer Géant, Dogues Allemand, de Bordeaux, du Tibet, Mastiff, Bullmastiff, Mâtin Napolitain, Montagne et Mâtin des Pyrénées, Fila Brasileiro, Mâtin Espagnol, Chien de Montagne Portugais, Rafeiro de Alentejo, Castro Laboreiro, St-Bernard, Terre-Neuve, Landseer, Léonberg, Doberman, Rottweiler, Hovawart, Cane Corso, Grand Bouvier Suisse, Bouvier Bernois _____	15 mois
5^e Groupe	- Chien du Pharaon, Cirneco de l'Etna, Podengo Portugais (moyen et grand), Podenco Canario, Podenco Ibicenco, Samoyède, Akita Inu, Esquimau du Groenland _____	15 mois
6^e Groupe	- Rhodesian Ridgeback _____	15 mois
8^e Groupe	- Retrievers _____	15 mois
9^e Groupe	- Épagneuls Pékinois et Japonais _____	10 mois
10^e Groupe	- Afghan, Saluki, Barzoï, Deerhound, Irish Wolfhound, Galgo, Greyhound, Magyar Agar, Azawakh, Sloughi, Chart Polski _____	15 mois

Il n'y a pas d'âge limite supérieur.

OBLIGATIONS SANITAIRES

Chiens de 2^eme catégorie : Le certificat de vaccination antirabique en cours de validité, mentionnant le N° d'identification, sera exigé à l'entrée de l'exposition pour les chiens de race Rottweiler, Tosa, American Staffordshire Terrier, ainsi que pour ceux venant de l'étranger. L'organisation recommande aux propriétaires des chiens des races citées ci-dessus de prendre toutes dispositions relatives à l'article 211-5 de la loi du 6 janvier 1999.

APRÈS L'EXAMEN DE CONFIRMATION

Pour obtenir le pedigree définitif, vous devez transmettre à la

Société Centrale Canine, 155 avenue Jean Jaurès, 93535 AUBERVILLIERS CEDEX

- le FORMULAIRE D'EXAMEN DE CONFIRMATION qui vous a été remis,
- l'original du CERTIFICAT DE NAISSANCE (ou le pedigree pour les chiens nés à l'étranger)
- un chèque de 27 € (ou 60 € pour un chien importé de l'étranger)

Prenez la précaution de faire des photocopies.

Dans un délai d'environ 2 mois, vous recevrez le PEDIGREE de votre chien.

RENSEIGNEMENTS

CTCA : 03 26 21 75 31

Secrétariat : 06 86 33 50 24

ctca.asso@gmail.com

www.cca-asso.com